P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE

PONCINS

(Département de la Loire)

3.1 PLAN DU ZONAGE

Secteur Nord

Echelle : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal de Poncins approuvant le PLU

Poncins, le...

APTITUDES AMENAGEMENT

Siège social : Route de Lyon, 42310 La Pacaudière - Tél : 04 77 64 39 23 - Fax : 04 77 64 39 37

Agence de Roanne : Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne - Tél : 04 77 71 28 82 - Fax : 04 77 64 39 37

aptitudes.amenagement@orange.fr

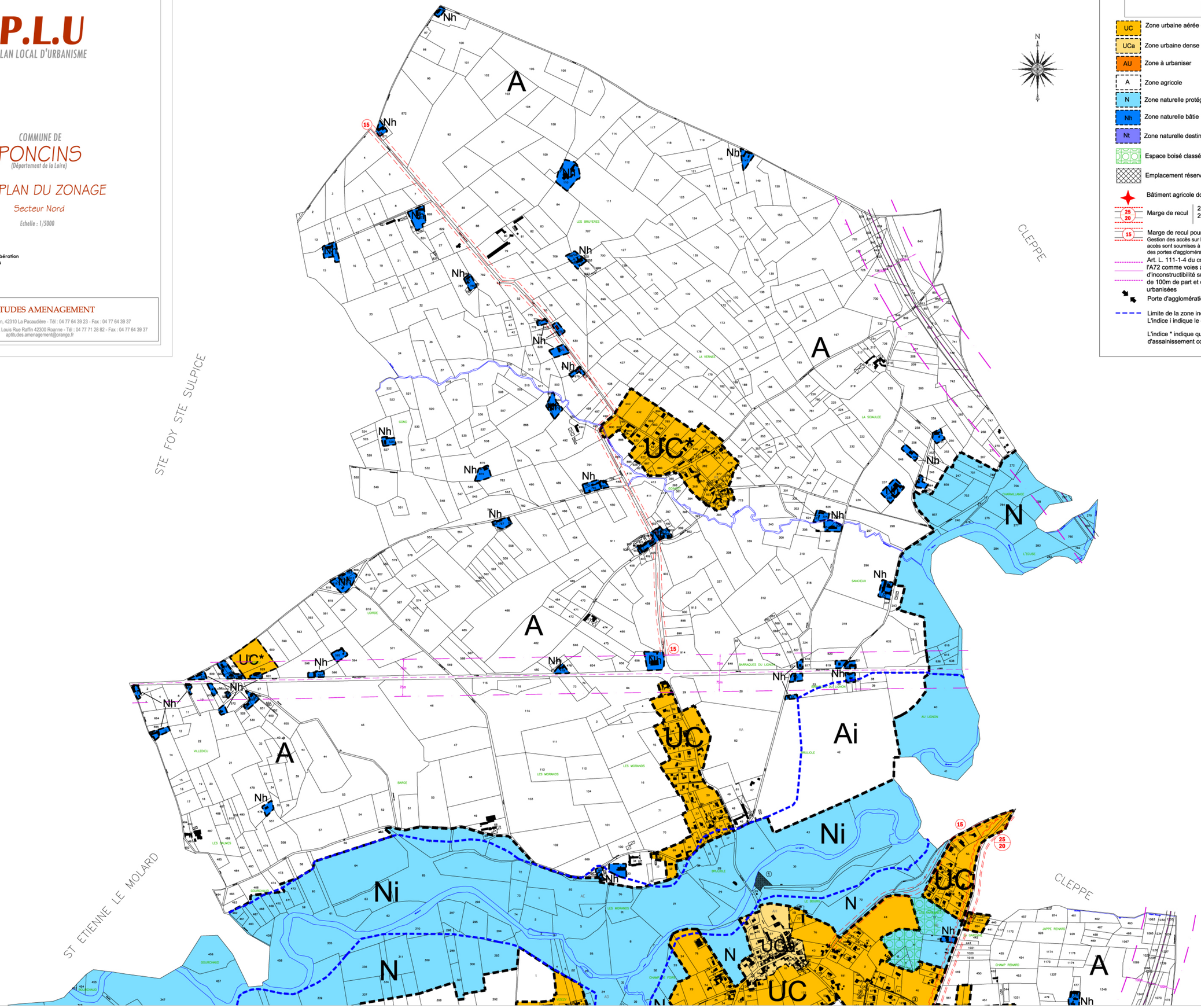

LEGENDE

- UC — Zone urbaine aérée (habitats, activités complémentaires)
- UCa — Zone urbaine dense du bourg (habitats, activités complémentaires)
- AU — Zone à urbaniser
- A — Zone agricole
- N — Zone naturelle protégée
- Nh — Zone naturelle bâtie
- Nt — Zone naturelle destinée à l'accueil d'activités touristiques et de loisirs
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Bâtiment agricole dont le changement de destination est autorisé
- Marge de recul — 25m pour les habitations; 20m pour les autres constructions
- Marge de recul pour toute construction — Gestion des accès sur les routes départementales : la création et la modification des accès sont soumises à une autorisation du Président du conseil général et au delà des portes d'agglomération, les nouveaux accès seront limités et devront être regroupés.
- Art. L. 111-1-4 du code l'urbanisme : le classement de la RD1 089 et de l'A72 comme voies à grande circulation implique le principe d'inconstructibilité sur une bande de 75m de part et d'autre de la RD 1089 et de 100m de part et d'autre de l'A 72, en dehors des parties actuellement urbanisées
- Porte d'agglomération
- Limite de la zone inondable — L'indice i indique le caractère inondable de la zone

L'indice * indique que la zone n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif